



POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT

LE LIEU D'EXERCICE

| ORGANISME | DOCUMENTS DEMANDÉS |
|-----------|--|
| RCS | 2 bulletins modificatifs B3 Une fiche de renseignements |
| RIDET | 1 bulletin RID M2E |
| DSF | 1 déclaration d'existence modificative |

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 10 250 XPF

+ 2 500 XPF si dépôt du RBE (Document relatif au bénéficiaire effectif)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

ET PLUS PARTICULIEREMENT

- Pour le lieu d'exercice

Préciser les nouvelles surfaces sur le bulletin RID (ainsi que tous les renseignements d'usage : nombre de salariés, engins...)

NB : Dans tous les cas, pour les sociétés, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
☎ 25 75 00